

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 253

présenté par
MM. Braouezec, Lecoq, Mamère et Mme Amiable

TITRE

Dans le titre du projet, supprimer les mots :

« la maîtrise de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme maîtrise renvoie à la fausse notion du «subir». Or, ce sont plutôt les pays et les peuples du sud qui subissent les effets et les conséquences des politiques néolibérales imposées par les pays du Nord, y compris par la France. Il n'y a donc aucune justification pour le garder comme titre, car il s'agit plutôt d'une tentative de légaliser une politique de criminalisation et de répression au lieu de s'attaquer aux causes profondes.